

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2012**

Le 9 mars 2012 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Olivier SABLÉ, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU (présente jusqu'à 20h30 puis procuration à Jean-Jacques BORDENAVE), Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Marc DAUPHINOT, Eric CAZABAT, Jean-Louis VILLE, Gérard HEITZ, Christophe CARRERE.

Procurations : Vincent CHARLOT à Olivier SABLÉ, Francis LANDES à Laurent JOUANLONG, Nicole DUFAU à Jean-Jacques BORDENAVE (à partir de 20h30)

Excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE.

La séance est ouverte à 20h00

Christophe CARRÈRE est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 351 774,28 €, et un excédent d'investissement exceptionnel de 234 489,05 euros lié à la vente d'un bâtiment communal à vocation artisanale, soit un résultat global positif pour l'exercice budgétaire de 1 586 263,33 € (unanimité).
- Il approuve également le compte de gestion 2011 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2011 et qui est conforme en tous points au compte administratif (unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2011 le résultat du compte administratif 2011 comme suit : 1 351 774,28 € seront repris en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 » et 234 489,05 € affectés au compte « 001 » Excédent d'investissement reportés (unanimité).
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 87 702,00 € pour le budget communal (unanimité).
- Le Conseil municipal décide de répercuter le taux de l'inflation, en augmentation de 2,25%, sur les trois taxes locales afin de maintenir la capacité financière de la Commune et de financer le programme ambitieux d'investissements 2012. Les taux 2012 passeront donc de 9.08% à 9.28% pour la taxe d'habitation, de 12.04% à 12.31% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 44.70% à 45.16% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (unanimité).
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, et après avoir entendu les orientations budgétaires présentées par M. Éric Cazabat, le budget prévisionnel de l'exercice 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre à la somme de 2 756 974,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 627 178,00 € en section d'investissement (unanimité).

- Le Conseil municipal approuve la proposition d'augmentation des taux des contrats d'assurances statutaires renégociés par le Centre de gestion avec la Sofcap et liée au report de l'âge légal de la retraite (unanimité).
- Il décide également d'adhérer au nouveau service intercommunal « voirie et réseaux » mis en place par l'Agence Publique de Gestion Locale et qui a vocation à assister techniquement les Communes dans l'élaboration de leurs projets dans ces domaines (unanimité).
- Le Conseil municipal décide, sur proposition de la Commission animations, d'organiser la représentation d'une pièce de théâtre: « Tranches de vie...tranches de cake" présentée par la compagnie D6belles. Les tarifs d'entrée sont fixés à 6 euros pour les adultes et à 3 euros pour les enfants de moins de 15 ans ainsi que pour les étudiants sur présentation de leur carte (unanimité).
- Il décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour intégrer l'agent actuellement en Contrat Unique d'Insertion et permettre ainsi de régulariser définitivement le respect du taux d'encadrement exigé par le Protection Maternelle et Infantile dans son courrier adressé au maire en 2005 (unanimité).
- La décision est prise de procéder sur deux ans, en 2012 et 2013, au changement de l'ensemble des lanternes du parc d'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer l'éclairage tout en contribuant à la protection de l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses nocturnes. Madame le Maire est autorisée à solliciter toutes les subventions possibles pour financer ce programme (unanimité).
- Le Conseil municipal accepte les propositions financières du Syndicat Départemental d'Energie pour l'enfouissement de l'ensemble des réseaux sur les rues de la République et Louis-Barthou. Le montant des travaux est estimé à 199 250,57 € dont 108 573,54 € à la charge de la Commune. Ces travaux seront préfinancés par un emprunt réalisé par le SDEPA et remboursés par la Commune sous forme d'annuités (unanimité).
- Enfin le Conseil municipal décide d'acquérir une parcelle de terrain supplémentaire sur la rue Louis-Barthou afin d'achever l'alignement prévu au PLU et qui va permettre de réaliser les travaux d'aménagement urbain de la rue prévus au budget 2012. Le montant de l'opération (acquisition plus reconstruction de la clôture à l'identique sur le nouvel alignement) est estimé à la somme de 10 666,00 € (unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.